

faire aux besoins de marchés particuliers, que ce soit en changeant la certification sanitaire, en modifiant une variété ou une lignée, en réalisant un classement et une inspection spéciaux, ou par tout autre changement que peuvent exiger différents marchés.

M. Olson a ajouté qu'il y a lieu d'être optimiste quant à l'avenir de l'agriculture canadienne. "Ma foi en l'agriculture canadienne repose sur plusieurs faits incontestables," a-t-il dit.

"Nos cultivateurs connaissent bien les techniques de culture et d'élevage. L'exploitation des ressources par les cultivateurs a été telle que la productivité des fermes canadiennes s'est accrue aussi rapidement que n'importe où ailleurs au monde." M. Olson a insisté sur la coordination de la production.

POSSIBILITÉ D'EXPORTATION

"La pénétration du marché, a dit M. Olson, implique une analyse attentive du revenu et des préférences du consommateur dans les différents pays, à la fois là où nous exportons actuellement et là où il y a des possibilités pour l'exportation.

"L'agriculture canadienne ne doit pas se laisser influencer par les restrictions et les incertitudes du commerce agricole, mais plutôt chercher à exploiter les occasions considérables qu'offrent les pays développés où le revenu s'accroît et où la pression exercée par la population sur les ressources agricoles est plus considérable qu'au Canada."

M. Olson a insisté sur les fortes traditions du commerce international du Canada;

"Les exportations constituent environ le tiers du revenu brut de l'agriculture canadienne.

"Le secteur agricole peut à juste titre être fier de ses exportations de la dernière décennie, en particulier en ce qui concerne les dernières années. La somme tirée des exportations est passée de 1.2 milliard de dollars en 1969 à près de deux milliards en 1971, ce qui constitue un record.

"Nous devons enfin tenter adroitement de découvrir dès maintenant de nouveaux marchés d'exportation. Le défi qui est lancé aux cultivateurs, à l'agrimmerce et aux Gouvernements fédéral et provinciaux consiste à avoir accès à des marchés qui amèneront l'essor de l'agriculture du Canada, en termes d'expansion, de revenus et de croissance..."

NOUVEAUX HORIZONS POUR CANADIENS ÂGÉS OU RETRAITÉS

(suite de la page 2)

a) Les fonds seront accordés aux provinces d'après le pourcentage du nombre total de personnes retraitées au Canada vivant dans chaque province.

b) L'octroi des fonds aux régions urbaines et rurales se fera, règle générale, en fonction de la distribution de la population retraitée.

c) Les besoins particuliers des groupes culturels et ethniques entreront aussi en ligne de compte. Dans l'ensemble, on veillera à assurer que le programme atteigne toute la population du Canada et vienne en aide à tous les groupes de retraités.

Une fois le programme bien en marche, l'évaluation de projets choisis sera effectuée en collaboration avec les organisateurs des projets, le personnel de Nouveaux horizons, les fonctionnaires provinciaux et municipaux et des représentants de la communauté.

LIAISON FÉDÉRALE-PROVINCIALE

Le programme Nouveaux horizons sera administré par la Direction générale des programmes de développement du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le Gouvernement du Canada a l'intention de mettre ce programme en oeuvre en consultant étroitement tous les intéressés: les associations de citoyens retraités, les ministères et les organismes provinciaux ainsi que les services et les agences municipaux. Des rencontres ont déjà eu lieu avec chaque gouvernement provincial en vue de les renseigner.

Au cours de l'été, des responsables du programme voyageront à travers le pays pour discuter davantage avec les gouvernements provinciaux et avec des représentants d'organismes. Je participerai personnellement à ces échanges.

Le trait saillant de la mise en oeuvre de ce programme, par une collaboration fédérale-provinciale, sera sa décentralisation par un réseau de bureaux situés dans huit régions du Canada. Ces bureaux régionaux seront répartis comme suit: Colombie-Britannique; Alberta, Yukon et les Territoires; Saskatchewan et Manitoba; Ontario; Québec; Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard; Nouvelle-Écosse; et Terre-Neuve. Grâce à ce réseau régional, le programme permettra: d'oeuvrer en collaboration avec des services sociaux et les organisations de personnes âgées; de répondre immédiatement aux besoins des projets approuvés; de fournir une assistance aux groupes de citoyens à la retraite dans la formulation de leur demande; de rejoindre certains groupes de personnes âgées incapables de s'organiser et de s'exprimer; de maintenir une collaboration étroite avec les représentants provinciaux et municipaux; de sensibiliser le milieu communautaire de manière à ce qu'il contribue également aux besoins financiers; de surveiller la marche du programme et d'en établir une évaluation continue.

En favorisant la participation de plusieurs intéressés à l'exécution et à l'évaluation des projets choisis, le programme Nouveaux horizons renforcera les liens entre citoyens, dans tout le Canada.